

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 19 FEVRIER 2010

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	131

L'an deux mille dix

et le : 19 février

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation
12 février 2010

.

.

Nombre de Membres présents : 131

Date d'affichage
19 février 2010

Monsieur Marcel LETISSIER, Maire d'Ecordal, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**RETRAIT DE LA
COMMUNE DE
MARCQ POUR LA
COMPETENCE
FACTURATION AEP**

**RETRAIT DE LA COMMUNE DE MARCQ POUR LA
COMPETENCE FACTURATION AEP**

Vu la délibération de la commune de MARCQ en date du 17 février 2009 enregistrée sous le n° 2009-03 demandant son retrait de la compétence « Facturation AEP »,

VOTE :

POUR : 131
CONTRE : 0

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat.

Le Comité Syndical, par 131 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte le retrait de la commune de MARCQ pour la compétence « Facturation AEP » à compter du 1^{er} janvier 2010.

**DELIBERATION
N° 2010/14**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 19 février 2010